



**Association Verstraete création  
« De l'autre côté de la rue »  
★ Ecole de cirque Italo Medini ★**

26, rue Gérard Philipe  
94120 Fontenay-sous-Bois  
☎ administratif : 06 61 56 49 09  
✉ ecoledecirquemedini@gmail.com  
<http://ecoledecirquestudiomedini.over-blog.fr>  
[www.ecoledecirquemedini.com](http://www.ecoledecirquemedini.com)

## FICHE D'INSCRIPTION 2019/2020

**ELEVES LOLIHOP CIRCUS (moins de 8 ans)  
DEBUT DES COURS: LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

Nom de l'élève : ..... Prénom : .....

Nom et prénom du tuteur légal : .....

Adresse : .....

Date de naissance : .....

N° de téléphone (préciser la qualité) : .....

.....

Mail : .....

Attention, beaucoup d'infos sont adressées par mail

**Jours et horaires proposés** : cocher le cours choisi à la préinscription

Cours parents/enfants : Mercredi 10h/10h45  Mercredi 11h/12h   
2/3 ans Petite Section

Cirque adapté : Jeudi 17h/18h

Cours toutes disciplines : Mercredi 10h/11h  Mercredi 11h/12h   
Moyenne section Grande section

Mercredi 14h/15h30  Samedi 14h/15h30   
CP/CE1 CP/CE1

Samedi 10h/11h  Samedi 11h/12h   
Moyenne section Grande section

# TARIFS

	Fontenaysiens *	Non Fontenaysiens
Frais d'inscription	35€	45€
Cours 1h Mercredi 10h, 11h, Samedi 10h, 11h	192€	240€
Cours 1h 30 Mercredi 14h30, Samedi 14h30	240€	300€

\* **Fontenaysiens**: personnes domiciliées ou travaillant (salariées ou bénévoles) à Fontenay sous-Bois, membres du CA, salariés école de cirque

## 1/ Frais d'inscription forfaitaires réglés à la préinscription

## 2/ Adhésion, à régler en 3 trimestres maximum

Tarif dégressif pour plusieurs membres de la famille inscrits:

-20% 2<sup>ème</sup> inscrit, -40% 3<sup>ème</sup> inscrit et suivant

## **TOTAL A REGLER = Frais d'inscription + Adhésion**

Règlement en : espèces  en 1 chèque  en 3 chèques  virement\*   
pass solidaires  chèques vacances  coupons sport

### **Chèques à l'ordre de VERSTRAETE CREATION**

\*Virement : renseignement sur notre site rubrique FAQ

Précisez au dos des chèques : Nom et prénom de l'élève, et datez les chèques du jour de l'inscription (obligatoire).

**Le dossier est à retourner complet :**

**Fiche d'inscription**

**Règlement annuel**

**Une enveloppe timbrée à l'adresse de l'élève (1 enveloppe par famille)**

**pour le 21 septembre 2019 au plus tard, jour de la Porte ouverte au Chapiteau de 14h à 17h.**

**Passée cette date, nous ne garantissons plus votre place et ouvrons les inscriptions aux élèves en liste d'attente.**

**Une réunion d'information aura lieu pendant le premier cours de votre enfant, merci de prévoir de rester à l'école 15 minutes au début de ce cours.**

**Pour toute question, email SVP : [ecoledecirquemedini@gmail.com](mailto:ecoledecirquemedini@gmail.com)**

**Ou par téléphone/sms, joindre Stéphanie : 06 61 56 49 09**

# REGLEMENT INTERIEUR LOLIHOP CIRCUS

1. Les accompagnateurs doivent s'assurer qu'il y a bien cours et qu'il y a un dirigeant dans la salle.
2. L'accès au cours est interdit à toute personne non licenciée.
3. Pour le bon déroulement des cours et sauf accord des enseignants, il est demandé aux parents de ne pas être présents dans l'enceinte du chapiteau.
4. L'école n'est pas responsable des éventuels parents et enfants « spectateurs ».
5. Pendant les cours, seuls les intervenants de l'école de cirque sont responsables des élèves.
6. La tenue vestimentaire demandée par les enseignant en début d'année devra être respectée pour des raisons de sécurité sous peine de non-accès à certaines disciplines (ex : chaussons obligatoires pour le fil).
7. Les cheveux de longueur moyenne ou longs devront être attachés durant tout le cours.
8. Les changements vestimentaires seront effectués uniquement par les parents ou adultes accompagnant l'élève.
9. L'école de cirque n'est pas responsable de la disparition d'objets personnels apportés par les élèves, matériel de cirque inclus. L'école n'est pas responsable en cas de litige sur l'appartenance d'un objet venu de l'extérieur (bijou, matériel de cirque, vêtement etc...).
10. Les bijoux (boucles d'oreilles, bracelets, chaines...), billes, bonbons durs, sucettes, chewing-gum, petits jeux et gadgets divers sont interdits pour des raisons de sécurité.
11. Il est interdit de fumer et manger sous le chapiteau ; les bouteilles de verre et les boissons alcoolisées sont interdites.
12. Le certificat médical de l'élève n'est pas obligatoire mais fortement recommandé. En cas de traumatisme important, un certificat médical de consolidation doit être présenté au retour de l'élève.
13. L'échauffement en début de cours est obligatoire.
14. Le matériel doit être rangé après utilisation.
15. Tout changement d'accompagnateur doit être signalé aux enseignants oralement s'il est occasionnel et par courrier s'il est définitif. Pour les mineurs, si l'enfant rentre seul, une autorisation écrite est obligatoire.
16. Au-delà des deux cours d'essai, l'adhésion annuelle ne sera pas remboursable sauf cas de force majeure (déménagement, accident ou maladie nécessitant un arrêt de longue durée). Dans tous les cas, tout trimestre entamé est dû et les frais d'inscription versés en acompte ne sont pas remboursables.
17. Toute sortie extérieure organisée par un professeur doit être autorisée par l'école et par les parents.
18. En cas de perturbation à répétition des cours par l'élève, l'école pourra exclure l'élève sans remboursement après convocation des parents.

Date :

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* » :

# AUTORISATION DE FILMER ET PHOTOGRAPHER, D'EXPLOITATION ET DE DIFFUSION DE L'IMAGE

Je(nous) soussigné(s).....domicilié(s) au

.....  
autorise(ons) l'Ecole de Cirque Italo Medini 26 rue Gérard Philippe 94120 Fontenay sous Bois  
à filmer et/ou photographeur sans contrepartie financière mon (notre) enfant  
mineur.....

inscrit(e) pour la présente année scolaire 2019/20 au cours  
du.....

pour une période allant du 23 septembre 2019 au 27 juin 2020

à utiliser sans contrepartie financière l'image de mon (notre) enfant susmentionné  
aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'association,

à diffuser sans contrepartie financière l'image de mon (notre) enfant susmentionné  
sur un site Internet et sur tous supports numériques à destination des familles des  
élèves et du personnel de l'association.

Cette autorisation exclut toute utilisation de l'image de mon (notre) enfant  
dans un but commercial.

Fait à .....

Le.....

Signature des représentants légaux

Précédées de la mention « *lu et approuvé bon pour accord* »

# FICHE SANITAIRE DE SANTE

## ETAT CIVIL :

Nom/prénom de l'enfant adhérent : .....

Adresse.....

Date de naissance : .....

Sexe : M

F

## RESPONSABLE DE L'ELEVE :

N° de Sécurité Sociale : .....

Responsable légal : ..... Tél.....

.....Tél.....

## INDICATIONS MEDICALES : (se référer au carnet de santé de l'enfant) :

Vaccination Tétanos : Date vaccin : ..... Date rappel : .....

Allergie(s) : OUI  NON  si oui laquelle.....

**Asthme** OUI  NON  **Diabète** OUI  NON  **Epilepsie** OUI  NON

Autre(s) pathologie(s) .....

Antécédents médicaux : intervention(s) chirurgicale(s), accident(s), fracture(s),

lésion(s) musculaire(s).....

Recommandation(s) utiles(s) : port de lunettes, lentilles, appareils acoustiques,

dentaires, prothèse etc.....

## DECHARGE PARENTALE

Je soussigné(e) .....responsable légal

de l'enfant.....déclare exacts les renseignements

portés sur cette fiche et avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école.

J'autorise l'école (nom de l'école)..... à prendre

toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Signature du représentant légal



## Formulaire de don

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Pays.....

Téléphone..... E-mail.....

Je souhaite soutenir l'école de cirque Italo Medini

Montant du don : .....Euros

Pour soutenir l'association, il vous suffit de remplir ce formulaire et de nous l'adresser avec votre dossier d'inscription accompagné de votre chèque à l'ordre de Verstraete Création.

Merci de votre soutien

**Important : Déductibilité fiscale (art. 200 du code général des impôts)**

Les dons des particuliers à des associations d'intérêt général bénéficient d'une réduction de 66% du montant du don et dans la limite de réduction d'impôt à 20% du revenu imposable. Le reçu fiscal vous sera adressé par mail à réception de votre don.